

BULLETIN MUNICIPAL DE TAILLY



— N°26 —

Janvier 2018

SOMMAIRE

Le Mot du maire.....	1
Composition du Conseil Municipal.....	2
Compte-rendu du Conseil Municipal.....	4
Budget 2017.....	7
Info-service.....	8
Etat-civil.....	12
Annuaire des entreprises.....	13
Démarches administratives.....	15
Urbanisme.....	16
Lois et règles de civisme.....	17
Travaux.....	20
Ecole de Tailly.....	24
Résumé dernier Conseil d'école.....	25
Venue du Père Noël.....	27
Vie associative.....	28

Le mot du Maire



Chers amis Taillytiennes et Taillytiens,



Je profite de cette page que m'offre notre bulletin municipal pour vous souhaiter mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Dans notre monde toujours plus exigeant, où tout va trop rapidement, où nous voulons des résultats immédiats, je vous souhaite à tous un peu de sérénité et de douceur.

Constatons que notre commune nous offre beaucoup d'atouts pour s'y sentir bien ; prenons le temps de les savourer et sachons profiter des avantages que nous avons par rapport à beaucoup d'autres communes, à beaucoup d'autres pays !

Ce bulletin, comme tous les ans, récapitule tout ce que votre municipalité a réalisé cette année écoulée...et tout ce qui jalonne la vie de notre collectivité.

J'aime à le répéter ; notre conseil municipal œuvre pour tous les habitants de Tailly et dans l'intérêt de l'ensemble de ses habitants.

L'équipe municipale que je préside ne doit pas être seule à penser l'avenir de notre collectivité, c'est nous tous, les 190 Taillytiennes et Taillytiens qui devons être des acteurs citoyens et qui devons ensemble construire la destinée de notre beau village pour que celui-ci reste longtemps un village où il fait très bon vivre !

Votre maire
Paul Becker

Composition du Conseil Municipal

Maire Paul BECKER

1^{er} Adjoint Henri JORLAND

2^{ème} adjointe Guigone JOUFFROY

Tél Mairie : 03 80 21 47 37

Les Conseillers :

Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Franck BAUDINET, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE, Eric SORDET, Romaric TAILLIART.

Commissions Municipales :

Le maire, Paul BECKER est Président de toutes les commissions.

Finances :

Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Henri JORLAND, Eric SORDET.

Travaux, Sécurité, Voirie, Cimetière :

Franck BAUDINET, Henri JORLAND, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE, Romaric TAILLART

Vie Associative et festivités :

Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Romaric TAILLART.

Environnement, entretien du village et plans d'eau :

Franck BAUDINET, Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET
Guigone JOUFFROY

Communication, Site internet, Bulletin :

Franck BAUDINET, Marie Christine CAIRE, Henri JORLAND, Guigone JOUFFROY

Affaires Scolaires :

Eric SORDET, Romaric TAILLIART

Communauté d'agglomération :

Délégué Paul BECKER et Suppléant Henri JORLAND

CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) :

Eric SORDET

Syndicat d'Electricité du Sud Beaunois :

Henri JORLAND, (titulaire), Franck BAUDINET (Suppléant)

Conseil d'école :

Romarc TAILLIART, Eric SORDET

Syndicat de Rivières :

Paul BECKER, (titulaire) Guigone JOUFFROY (Suppléante)

Association Foncière : la commune est représentée par son maire

Compte-rendu du Conseil Municipal

P.L.U

Les derniers documents de la révision du P.L.U ont été mis à jour et validés par la commission. Le dossier sera transmis aux P.P.A (personnes publiques associées) qui auront trois semaines pour donner leur avis.

Suivra une réunion avec les P.P.A, puis une deuxième réunion publique sera organisée (la première ayant eu lieu le 5 Avril dernier).

La mouture définitive du P.L.U sera approuvée par le Conseil Municipal courant 2018.

CUVERIE

Le projet de construction d'une cuverie, initialement prévu rue des Eaux, est revu et déplacé le long de la D23.

SENTIER PIETON

Sentier piéton le long de la route de Beaune côté gauche en venant de Bligny.

Le département a donné son accord pour enlever les arbres qui gênent, ce qui était une condition sine qua none pour continuer l'étude de ce projet.

La Mairie peut commencer à chercher un maître d'œuvre pour mener à bien cette étude. A suivre...

RAPPORTS ANNUELS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Ces rapports sont consultables sur le site ; www.beaunecoteetsud.com

VERGER DE SAUVEGARDE

Un pupitre présentant l'inventaire des arbres plantés va être installé à l'entrée du site.

GRILLE DE L'EGLISE

Une grille a été installée à l'entrée de l'église pour permettre la visibilité des objets restaurés tout en les protégeant

D'éventuels dégradations où vols...

SICECO TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR

Qui sommes-nous ?

Constitué en 1947, le SICECO est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 680 communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Fondé sur les grands principes de la solidarité Intercommunale, c'est-à-dire la mutualisation des moyens, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le SICECO opère dans les domaines suivants : distribution publique d'électricité, de gaz et de chaleur, éclairage public, énergie (maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables), bornes de recharge pour véhicules électriques, cartographie et service d'information géographique, technologie de l'information et de la communication, communications électroniques.



Plus d'informations
sur www.siceco.fr

 @SICECO21
Suivez nous sur Twitter !
<https://twitter.com/SICECO21>

Le service public des énergies en Côte-d'Or

LES CONSEILS « ÉNERGIE » DU SICECO

AOÛT 2017

VOTRE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ EST-ELLE DE QUALITÉ ?

L'intensité lumineuse de vos ampoules en fonctionnement diminue ? Vos appareils électroménagers tournent au ralenti ou se mettent en sécurité (plaque de cuisson, PAC, ...) ? Vous ne pouvez pas faire fonctionner votre four en même temps que votre lave-vaisselle ?

Vous subissez probablement des chutes de tension électrique !

Comment s'en assurer ?

Vérifiez tout d'abord, avec votre électricien, que la puissance électrique souscrite dans votre abonnement est suffisante ou que vos appareils électriques sont bien répartis pour équilibrer votre réseau domestique.

Si non, le SICECO peut, gratuitement, poser des enregistreurs de tension afin de mesurer, à votre domicile, la qualité de l'électricité fournie par le réseau.



Pendant 1 semaine, ce petit appareil va être raccordé sur votre installation électrique pour enregistrer les valeurs de tension.

Quelles solutions ?

Si l'enregistreur révèle une contrainte de tension, le SICECO étudiera avec Enedis (anciennement ERDF) comment procéder au renforcement du réseau électrique afin d'améliorer la qualité de votre fourniture.

Qui paie ?

Ces travaux sont financés par les fonds FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) qui assurent le financement des travaux sur les réseaux des zones rurales, plus longs et plus coûteux que les réseaux urbains.



 **territoire
d'énergie**
CÔTE-D'OR

Budget prévisionnel 2017

Dépenses de fonctionnement:	<u>492 340.00 €</u>	Recettes de fonctionnement:	<u>866 647.00 €</u>
Charges à caractères général	101 550.00 €	Produits des services	5 860.00 €
Charges de personnel	53 700.00 €	Impôts et taxes	147 379.00 €
Fonds de péréquation. Intercommunal	5 000.00 €	Dotation et participation	16 473.00 €
Autres charges gestion courant	178 800.00 €	Excédent antérieur reporté	696 935.00 €
Charges Exceptionnelles	1 050.00 €		
Charges financières	0,00 €		
Dotation aux amortissements	7 106.00 €		
Dépenses imprévues fonctionnement	1 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	144 134.00 €		

Dépenses d'investissement:	<u>203 657.00 €</u>	Recettes d'investissement:	<u>203 657.00 €</u>
Subvention d'équipement	35 000.00 €	Amortissement	7 106.00 €
Immobilisations corporelles	123 500.00 €	Dotations Fonds divers	23 823.00 €
Immobilisations incorporelles	15 000.00 €	Subvention d'Investissement	16 500.00 €
Immobilisation en cours	13 134.00 €	Virement de la section Fonct	144 134.00 €
Solde d'exécution négatif	17 023.00 €	Produit de cession	12 094.00 €

BUDGET ZONE ARTISANALE

Dépense de Fonctionnement	119 283.00 €
Charges à caractère général	250.00 €
Autres charges gestion courante	119 033.00 €
Recette de Fonctionnement	119 283.00 €
Résultat reporté	119 283.00 €

Le taux des taxes d'habitation et foncières restent inchangé par rapport aux années précédentes :

Taxe d'habitation	7.70 %
Taxe Foncière	9.60 %
Taxe Foncière non Bâtie	35.50 %

SECRETARIAT de MAIRIE : tél : 03.80.21.47.37

Adresse Mail : mairie.de.tailly@wanadoo.fr

Site internet : <http://tailly21.fr>

La mairie est ouverte au public les lundis et Jeudis, de 18h30 à 19h30.

(Une sonnette, à l'entrée de la mairie, est à disposition des personnes qui auraient des difficultés à monter au 1^{er} étage en salle de mairie)

ECOLE de Tailly : Tél : 03.80.26.85.49 - Institutrices : Mme JUILLARD, Mme LEBORGNE

TRANSPORTS SCOLAIRES :

→ Pour le RPI :

Départs de Tailly : 08 h 25 - 13 h 25 **pour EBATY** (8 h 15 le mercredi)

08 h 50 - 13 h 50 **pour CORCELLES** (8 h 40 le mercredi)

Retours à Tailly : 11 h 55 - 16 h 15 **venant de CORCELLES** (11 h 25 le mercredi)

12 h 20 - 16 h 40 **venant d'EBATY** (11 h 50 le mercredi)

→ En direction des collèges et lycées de BEAUNE :

Départs de Tailly : 07 h 10 et 8 h 24 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis

Retours à Tailly : 17 h 48 et 18 h 24 du lundi au vendredi

12 h 48 uniquement le mercredi

Comment savoir si le bus circule en cas d'intempéries ?

Téléphoner au service Transports de la Communauté d'Agglomération au 03 80 24 56 80

en précisant le numéro de circuit : S210 : 7h10 le matin et 17h44 le soir ou S221 : 8h14 le matin et 18h24 le soir.

EGLISE :

Notre commune fait partie du Secteur rural de l'ensemble Paroissial de BEAUNE, que vous pouvez contacter directement au 03.80.26.22.70.

L'abbé Marc GERAULT est le prêtre référent pour le secteur de BLIGNY-LES-BEAUNE (Tél : 06.80.66.14.00)

Une permanence est assurée le mercredi de 18 H à 19 H à BLIGNY-LES-BEAUNE (hors vacances scolaires) 33 Route de Beaune tous les 15 jours.

Le calendrier des messes figure sur le journal « La Vie des Cinq Clochers » qui paraît en Juin et Décembre.

RAMASSAGE des ORDURES MENAGERES :

Le CAMION-POUBELLE passe le LUNDI entre 4H et 14H. Une information relative au recyclage des emballages vous a été transmise. La bonne utilisation de la poubelle jaune doit être poursuivie.

La DECHETTERIE DE MEURSAULT reçoit :

Cartons, papiers, ferrailles, verres, gravats, végétaux, déchets divers non recyclables, huiles usagées, batteries, gratuitement pour les particuliers, et contre redevance pour les artisans, commerçants et industriels.

Les horaires de la déchetterie sont les suivants :

☞ Fermé le Mardi

- Horaires d'été du 1er Avril au 30 Septembre

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 14 h – 19 h

Dimanche : 9h – 13 h.

- Horaires d'hiver du 1er Octobre au 31 Mars

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 14 h – 17 h

Dimanche : 9h – 13 h.

Rappel : la carte d'accès à la déchetterie sera obligatoire à partir de janvier 2017.

CONTENEURS VERRES - JOURNAUX

Ces conteneurs sont à la disposition de la population pour le dépôt des journaux, bouteilles, et sont situés sur le parking rue du Champ Guillaume. Merci de maintenir cet espace propre.

Marché ambulant



Heure de passage : 15H30 / 16H30

BUREAU DE POSTE :

Un bureau de poste est ouvert au centre de tri de Meursault ancien bâtiment du SERNAM en gare SNCF du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00.

PRET DE MATERIEL COMMUNAL :

Les tables et bancs de la Municipalité peuvent être prêtés (gratuitement) aux habitants. Ce prêt concerne un usage strictement personnel sur la Commune de Tailly. Les réservations et retraits doivent être effectués aux heures de permanence. Une caution de 100 € sera demandée à la réservation. Pour un suivi plus facile, nous demandons le retour du matériel prêté dans un délai maximum de 10 jours et la caution sera restituée. Merci de veiller à rendre les tables et les bancs propres.

A.D.M.R. :

Aide à domicile en milieu rural : soins à domicile, aide familiale, aide-ménagère, garde malade à domicile etc...

En cas de besoin, s'adresser à l'ADMR - Avenue de Corton 21550 LADOIX SERRIGNY

Tél : 03.80.26.43.02.

ECOUTE 21 :

Une ligne téléphonique pour rompre l'isolement.

Il s'agit d'un service d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes retraitées, handicapées ou leurs familles.

La ligne téléphonique 03.80.70.29.29 fonctionne de 11 à 19 heures 52 semaines par an.

ECOUTE 21 est un complément au système de téléalarme pour orienter les personnes isolées.

Ce service a été créé par la FEDOSAD avec l'ADMR et le soutien financier du Conseil Général.

TELESECURITE POUR PERSONNES AGEES VIVANT SEULES OU HANDICAPEES

La télé sécurité (appelée aussi téléalarme ou téléassistance) permet aux personnes âgées vivant seules d'alerter immédiatement en cas de besoin une centrale d'écoute qui prévient les secours d'urgence si besoin.

Il existe plusieurs services de téléalarme en général avec abonnement :

- Présence Verte - M.S.A. (mutualité Sociale Agricole) à DIJON tél : 03.80.63.22.89
- Mutualité Française de Côte d'Or à DIJON service de Téléassistance : tél : 03.80.76.81.62
- FILIEN de l'ADMR (Association du service à domicile) à CHENOVE tél : 03.80.51.47.51
- AMIFIL (TELECOM) qui propose une formule un peu différente.

GARE DE MEURSAULT

De nombreux trains s'arrêtent et partent en gare de Meursault : pensez-y pour vos déplacements.

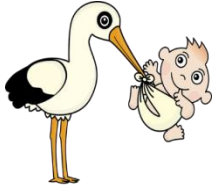
Baby-sitting à Tilly :

Les annonces peuvent être publiées sur le site internet,
s'adresser à la mairie.

Babysitting



Etat civil



NAISSANCE

Clara GOUSSEAU

Le 18 décembre 2017



MARIAGES

NEANT

DECES

Mme Sylvie BECKER

Le 2 février 2017

Mr Harold SMITH

Le 18 mars 2017



Bienvenue aux nouveaux habitants

Mme FONTAINE et Mr ROBERT

Mme HAMMON et Mr COLAS

Mme et Mr MALASSAGNE

Mme BOUTELLER et Mr ADAM

Mr RUDELLE

Mme et Mr BERTHELOT

Petit annuaire des entreprises sises à Tailly

Société Bourguignonne de Pâtisserie

Siège social et usine à ROMANS SUR ISERE (26) viennoiserie crue et prête à cuire.

Usine Zone Artisanale TAILLY – 24 Rue du Champ Guillaume

Activité : Fabrication de produits surgelés (tropéziennes et mini gougères) 1000 tonnes par an.

Effectifs : 36

Benoît BELLANG

Siège social : 3 ter rue des Eaux TAILLY – 06 86 92 36 69

Activité : Courtier en vins

Effectif : 1

Domaine BERTHELEMOT Brigitte SCE

Siège social : 24, rue des Forges Meursault

Cuverie bâtiment technique Zone Artisanale TAILLY – 03 80 21 68 61 – www.domaineberthelemot.com

Effectif : 6

Domaine St FIACRE SCEA

Siège social : rue de l'église TAILLY

Activité : Viticulture

Effectifs : 4

DUPONT FAHN Raymond

Siège social : Rue des Eaux TAILLY – 06 14 38 53 21

Activité : Viticulture

Effectifs : 4

SARL DE MEIX LETARD

Siege Social : 6 rue de l'Eglise 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Entrepôt : TAILLY

Activité : Prestations de services travaux viti-vinicole

Effectifs : 4

METIVIER Patrick

Activité : Cordonnier multi services ambulant sur les marchés de CHAGNY le jeudi et le Dimanche matin et devant la grande surface Intermarché à CHAGNY le Mercredi et le Vendredi matin.

06 19 36 80 80

SARL Joël MICHELIN

Siège social : 27 bis rue de la Gare MEURSAULT

Entrepôt matériel : Zone artisanale TAILLY

Activité : Entreprise de travaux viticoles et terrassement

Effectifs : 5

MIGNON Marc

Rue du champ Guillaume TAILLY – 06 20 44 33 67

Activité : Auto Entrepreneur en maçonnerie carrelage faïence

SARL PAPASODARO

Zone Artisanale TAILLY

Activité : Vente de fruits et légumes sur les marchés Beaune, Chagny Dijon Nuit st Georges Longvic

Effectifs : 4

SARL P.M.A Mécano Soudure

Siège Social : Zone Artisanale TAILLY – 03 80 26 89 99 – www.pma21.fr

Activité : Découpe laser tôlerie chaudronnerie thermo laquage

Effectifs : 15

SA ENTREPRISE Hubert ROUGEOT MEURSAULT

Siège Social : RD 23 Champs Lain TAILLY

Activité : Travaux Public

Effectif : 159

TOMARIE

LECOURBE Thomas

Domicile TAILLY au Château – 06 11 48 41 10

Activité : Traiteur

Effectif : 2

Démarches administratives

Formalités et pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir
Carte nationale d'identité*	Mairie de Beaune ou Chagny	2 photos, livret de famille, extrait d'acte de naissance – justificatif de domicile – ancienne carte
Passeport	Mairie de Beaune	2 photos, photocopie de la carte d'identité, justificatif de domicile, timbre fiscal de 88 € et ancien passeport
Extrait du casier judiciaire	Casier judiciaire National 10 rue de Landreau 44079 NANTES cedex	Copie d'une pièce d'identité site internet : www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20
Légalisation de signature	Mairie du domicile	La pièce à légaliser doit être présentée par la personne habilitée à signer avec une pièce d'identité
Pour déclarer une naissance	Mairie du lieu de naissance (délai 3j)	Certificat d'accouchement Livret de famille ou pièces d'identité
Pour déclarer un décès	Mairie du lieu de décès Délai 24 heures	Certificat de décès Livret de famille
Extrait d'actes de naissance – mariage – décès	Mairie du lieu de naissance – mariage - décès	Noms prénoms Dates des événements
Mariage	Mairie 2 mois avant la date prévue	Dossier en mairie
PACS	Mairie du domicile	Prendre RDV
Duplicata livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Soit ancien livret, soit renseignements complets sur la famille

*Les cartes d'identités ont, à partir du 1er Janvier 2014, une durée de validité de 15 ans : Cet allongement de 5 ans concerne à la fois les nouvelles CNI délivrées à des personnes majeures à partir du 1er janvier 2014, et les CNI délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Petit récapitulatif des autorisations à demander en mairie en cas de projets de travaux ou de rénovation (voir site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>)

Certificat d'urbanisme d'information	Avant la réalisation d'un projet : Il renseigne sur : -les règles d'urbanisme applicables à votre terrain, -les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...), -la liste des taxes et participations d'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).
Certificat d'urbanisme opérationnel	Avant la réalisation d'un projet : En plus des informations données par le certificat d'information, il indique : -si votre terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet, et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront votre terrain.
Déclaration préalable de travaux	-Travaux sur une petite surface : Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin). Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m ² et 20 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol. -Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment : Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner : le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre, ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.
Permis de construire	-Travaux créant une nouvelle construction (à l'exception des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m ² ou les abris de jardin de moins de 5 m ² , et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable). Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. -Travaux sur une construction existante : Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison. Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m ² . Lorsque la construction est située en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU, un permis est nécessaire si : les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m ² ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m ² . -Un permis est également exigé si les travaux : ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
Permis d'aménager	Un permis d'aménager est exigé pour : -la réalisation d'opération d'affouillement (creusement) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 2 hectares (soit 20 000 m ²), -la réalisation de certaines opérations de lotissement.
Permis de démolir	Un permis de démolir est exigé lorsque la démolition d'une construction est envisagée

Les murs de clôtures doivent être enduits conformément à ce qu'il a été mentionné sur la demande de travaux ou le permis de construire.

Lois et règles de civisme

Un petit rappel des règles de bon voisinage et de civisme...

- Il n'est pas autorisé, et ce depuis plusieurs années, de faire des feux quel que soit la nature des matériaux (article 84 du règlement sanitaire).
- Nuisances sonores : Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies etc...) peuvent être effectués seulement les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.
- Les aboiements de chiens, nuisances sonores particulièrement courantes en France, relèvent du Code de la santé publique (décret du 31 Août 2006). Les propriétaires d'animaux sont encouragés à prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage et veiller à éviter que ceux-ci n'aboient pas de façon intempestive.
- Les animaux de compagnie ne doivent pas divaguer dans le village ni laisser des déjections sur les voies publiques ou terrain de jeux.

La loi oblige les propriétaires de chien à ramasser les déjections de leur chien (sous peine de 450€ d'amende).

- Les haies, arbustes et arbres en limite de propriété doivent être entretenus et ne pas excéder 2 mètres de haut ni déborder sur le domaine public.
- Les abords des containers à déchets doivent être laissés propres ; Il est fréquent de voir cet endroit transformé en déchetterie : cet agissement est digne de goujat et est passible d'amende
- Nous devons respecter les pelouses communales : Les voitures ne doivent pas rouler ni être stationnées sur les pelouses communales.
- Suite à un chantier les rues et routes doivent être rendues propres.
- **Toute inscription hors du RPI d'un élève de primaire doit faire l'objet d'une demande auprès de Mr le Maire.**

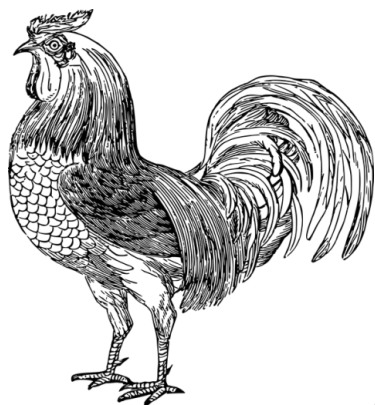
Le Maire
Paul Becke

Notre recette Bourguignonne

Le poulet à la Nuitonne

Liste des courses : 1 gros poulet, 150 gr de beurre, 1 bouquet garni, 2 gousses d'ail, 1 gros oignon, 1 cuillère à soupe de farine, 1 bouteille de côte de Nuit, 3cl de marc de bourgogne, 125 gr de lard de poitrine salé, 20 petits oignons, 150 gr de champignons, croûtons de pain aillés.

Découper un gros poulet en morceaux. Préparer un fond de cuisson en faisant revenir la carcasse et les ailerons dans 75 gr de beurre. Ajouter un bouquet garni, 2 gousses d'ail écrasées et 1 oignon émincé. Saupoudrer d'une cuillère à soupe de farine, mélanger, ajouter 1 bouteille de côte de Nuit et laisser cuire 1 heure. Faire revenir dans une sauteuse les morceaux de poulet salés et poivrés dans 75 gr de beurre, flamber avec 3 cl de marc puis dégraisser la sauteuse. Découper en lardons 125 gr de lard de poitrine, les blanchir quelques minutes à l'eau bouillante. Faire rissoler à part dans une sauteuse les lardons, une vingtaine de petits oignons, 150 gr de champignons de Paris coupés en quartiers. Egoutter et ajouter le tout dans la sauteuse contenant le poulet. Passer le fond de cuisson au chinois et verser dans la sauteuse. Cuire à feu doux pendant 45 minutes. Rectifier l'assaisonnement. Si la sauce est trop liquide, ajouter un beurre manié (en mélangeant 1 cuillère à soupe de beurre avec 1 cuillère à soupe de farine). Servir avec des croûtons de pain aillés.



Recette du Pays de Baubigny (Denise LAGELEE)

Rions un peu

*Mamie, as-tu de bonnes dents ?
Malheureusement non, mon petit
Très bien ! Tu peux surveiller mes caramels ?*

*Un homme va chez son médecin et lui fait part de son problème.
Docteur, j'ai des pertes de mémoire.... Que puis-je faire ?
Eh bien, payez- moi d'avance !*

*Une mère explique à son fils :
Le plus important, c'est de ne jamais oublier que nous sommes sur terre pour travailler
Et bien moi, maman, quand je serai grand, je serai marin !*

*Un père annonce à sa fille blonde :
Tu sais, ma chérie, j'ai des problèmes d'argent en ce moment... Rien que tes études,
ça me coûte une fortune !
Et encore, moi, papa, je ne suis pas de celles qui étudient le plus !*

*Toto a eu 20/20 en rédaction et sa maîtresse lui dit :
Tu peux me l'avouer Toto, ta mère t'a aidé
Non, elle ne m'a pas aidé, elle l'a faite toute seule*

*Monsieur, j'ai bien examiné votre dossier, déclare un juge aux affaires familiales,
Et j'ai décidé d'accorder 800 euros mensuels de pension à votre ex-femme.
C'est trop aimable, monsieur le juge. De mon côté, je lui enverrai quelques euros.*

*Deux blondes discutent :
Cette année, Noël tombe un vendredi.
J'espère que ce ne sera pas un vendredi 13.*

*Un parisien est en vacances à la campagne. Il passe devant un champ et demande au paysan : -
comment faites-vous pour avoir des radis aussi gros ?
C'est simple, je plante des graines de betteraves.*

*Un enfant annonce à son père : Papa je voudrais avoir une bicyclette...
Si tu arrives à l'écrire, tu l'auras.
Finalement, je préfère un vélo*

Tailly au Musée

Felix-Jules Naigeon

Copier Ctrl+C
Nait à Beaune (1855-1904)



Effet de matin paysage à Tailly
1885, Musée des Beaux-Arts de Beaune
(clairière feuillus, femme: garde, vaches, Tailly)



Naît à Beaune le 19 janvier 1855, fils de Jean Naigeon, négociant et de Claudine Febvre.
Arrière petit-neveu de Jean Naigeon célèbre peintre.
Il fait ses études au collège de Beaune et a pour professeur Hippolyte Michaud.
En 1873, il entre à l'école des Beaux-arts de Dijon puis part étudier à Paris en 1875, sous la direction de Gérôme.
Refusant de rester dans la capitale, il revient dans sa ville natale quatre ans après et y installe son atelier.
Durant sa carrière, il effectue des voyages dans le midi, sur la côte d'Azur, en Espagne mais surtout au Maghreb, d'où il revient avec une série de paysages.
Paysagiste, il peint beaucoup de tableaux de Beaune et de ses alentours.
Félix-Jules se suicide d'un coup de révolver le 20 mars 1904.

Travaux

Enfouissement des réseaux électrique



Embellissement du village

De nouveaux bacs à fleurs ont remplacés les anciens vétustes et devenus fragiles au cours de années passées.



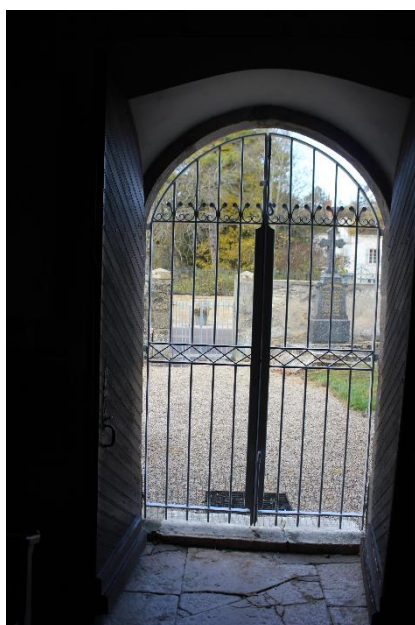
Travaux d'entretien

Le pignon nord de la mairie a été rénové par l'entreprise Pires. Suivra en 2018 un enduit sur le mur de la salle de réunion.



Grille de la porte de l'église

Suite à la restauration des œuvres de l'église, il a été décidé d'installer une grille afin de pouvoir aérer l'édifice régulièrement en toute sécurité.



L'école de Tailly

Bonjour,

Une école de village, vivante, bien vivante....

Bien entendu, le respect des programmes nationaux confortés par des projets annuels interdisciplinaires. L'an dernier, notre petit personnage, Clément, s'est promené à travers le monde et nous a rapporté des documents divers de chacun de ses voyages. L'une de ses pérégrinations l'a conduit dans la savane africaine, au parc W*. La dernière réserve d'animaux sauvages d'Afrique de l'Ouest. Que d'émotions en entendant le rugissement du lion résonner dans les murs de l'école !

Clément, emporté dans les bagages de l'association Milles Traces, est allé à l'école de Sampeto (un village aux abords du parc). Une école composée de 4 classes (comme notre R.P.I.).

Le début de chouettes échanges entre enfants du même âge avec des vies très éloignées.

De quoi apprendre et réfléchir.....

Nous vous souhaitons une année 2018 pleine de petits bonheurs !

** Le Parc National du W se trouve au sud du Niger, à la frontière avec le Bénin. Son nom vient de la forme en "W" du fleuve Niger dans cette zone.*

Les 14 loulous et leurs 2 maitresses



Résumé du dernier conseil d'école du 1^{er} Novembre 2017

1) EFFECTIFS A LA RENTREE 2017

73 élèves à la rentrée, répartis de la façon suivante :

- CORCELLES : TPS, P.S, M.S : 23 élèves et GS, CP : 20 élèves
- TAILLY : C.E.1, C.E.2 : 14 élèves
- EBATY : C.M.1, C.M.2 : 16 élèves

2) REGLEMENT INTERIEUR DU R.P.I :

Comme chaque année, le règlement intérieur du R.P.I a été élaboré en conseil de maîtres d'après le règlement-type départemental. Mme La Directrice lit ce règlement qui est ensuite approuvé par le Conseil d'école.

Concernant l'article 16, les « personnes contacts », seront cette année : - M. BECKER et M. JORLAND pour TAILLY

- M. ATHANASE et Mme. CLEMENT pour EBATY

La Directrice rappelle que ces personnes « contacts » sont indispensables en cas d'absence imprévue d'un enseignant, afin que la classe soit ouverte et les enfants surveillés en attendant l'arrivée d'un remplaçant.

3) PROJET D'ECOLE :

"se sentir membre d'une collectivité au quotidien" et "Développer l'ouverture sur le monde par le biais d'un parcours culturel"

4) Divers activités au cours de l'année scolaire :

Les classes de CORCELLES ont assisté à un spectacle autour des dangers domestiques.

L'ensemble des classes assistera à un spectacle de Noël le 6 décembre 2017.

Voyages à Dijon le 15 décembre pour les classes de GS/CP et de CM1/CM2.

La classe de GS/CP bénéficiera le 9 mai 2018 d'une matinée d'initiation à la pêche au lac de Corcelles

Les trois classes élémentaires participeront à 1 ou 2 rencontres sportives inter-école.

La classe d'Ebaty suivra un cycle natation à Beaune du 23/03 au 31/05 et partira en classe découverte du 02 au 04 mai 2018 à St Romain (21).

5) RYTHMES SCOLAIRES

Il est proposé aux écoles de pouvoir revenir à un rythme scolaire réparti sur 4 jours de 6 heures d'enseignement (pas de classe le mercredi matin) à la rentrée 2018.

Un sondage a été fait 55 familles ont répondu

- pour un maintien de la semaine à 4 jours $\frac{1}{2}$: 10.9%
- pour un retour à une semaine de 4 jours : 67.3%

Au vu des résultats : une demande d'un retour à une semaine de 4 jours d'école sera faite à la Directrice Académique.

6) Pour TAILLY divers points ont été soulevés par la commission de sécurité en particulier pour le plan antiterroriste :

- boutons moletés sur les serrures intérieures du RDC (devis en cours)
- Portillon au fond de la cour
- boîte pour le registre incendie à mettre dans un lieu accessible à tous
- entretenir le mur mitoyen de la cour
- veiller à l'accès-pompier
- mettre un verrou aux portes de passage du lieu de confinement
- film teinté sur la porte de passage du lieu de confinement

Venue du Père Noël à Tailly

Une fois de plus les enfants ont été gâtés, le Père Noël est arrivé la hotte chargée de cadeaux, pour le plaisir des petits ainsi que des grands.



La distribution des cadeaux est toujours un grand moment d'émotion où les enfants intimidés et enjoués nous surprennent par leurs émotions.

Le conseil avait préparé de nombreuses pâtisseries et collations qui nous ont permis de nous réchauffer



En remerciant John et Sylvain pour leur participation qui apportent la magie autour de ce Noël des enfants à Tailly.

Vie associative

Association Taillytienne de Loisirs :

Tout d'abord merci Mr le Maire pour vos encouragements.

L'équipe ATL souhaite remercier les Taillytiens et tiennes qui nous ont soutenu, nous ont aidé dans la communication de nos articles, qui ont adhéré et participé à nos propositions tout au long de l'année. Merci à Sandrine pour sa participation active entourée de sa belle équipe Mosaïque

Cette année encore, nous avons proposé des soirées jeux, des ballades, pique-niques, course aux œufs, des cours d'allemand, de couture, le concert-chorale en juin.

La majorité de ses activités sont reprises sur 2018, plus de nouveau le vide-maison.

Pour toute l'équipe, c'est toujours un plaisir de faire des propositions, d'organiser, et de vous rencontrer.

Un autre bulletin ATL suivra lors du 1er trimestre 2018 pour les inscriptions à la Course aux œufs (le 02 avril) et au Vide- Maison (03 juin). Réservez vos dates dès maintenant !

Nos bulletins ATL sont également disponibles sur le site de la Mairie : <http://tailly21.fr>, ou nous joindre par mail : pascal.ambrosi@orange.fr.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à nous faire part de vos suggestions et idées

En attendant de vous retrouver, toute l'équipe, Pascal, Annie, Anaïs, Marie-Christine, Henri et Laure vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année ; Que beaucoup de joie, d'amitié et de réconfort vous entourent

L'équipe ATL



L'atelier mosaïque,

L'atelier mosaïque de l'ATL propose d'apprendre les techniques de base (maniement des pinces, découpe, choix des matériaux et des couleurs, placement des tesselles ...) pour créer objets décoratifs ou utilitaires, pour l'intérieur, mais aussi des créations pour le jardin.

Sandrine Perrin vous accompagne dans vos projets et propose aussi des stages thématiques plusieurs fois dans l'année, ainsi que des mini-stages pour les enfants (dès 5 ans) pendant les vacances scolaires

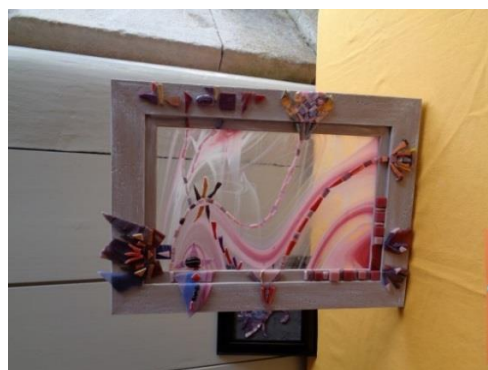
Les cours ont lieu le mardi après-midi et le samedi matin, tous les 15 jours, dans la petite salle de la Mairie.

Les réalisations de l'année sont présentées lors d'une exposition en fin mai ou juin à Tailly.

Pour tous renseignements : 03 80 21 42 84



Des œuvres de l'atelier mosaïque



La chasse aux oeufs



Des nouvelles de l'Association des Parents d'Elèves...



Association des Parents d'Elèves du RPI Corcelles les Arts – Tailly – Ebaty

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Le 26 septembre 2017, s'est tenue l'Assemblée Générale de l'APE à Corcelles.

Étaient présents :

- M. Ghislain, maire de Corcelles les Arts ;
- Mme Jeannet et Mme Juillard ;
- Mme Castillon, Mme Socquet, M. Moreau et M. Tavernier
- l'ensemble du bureau

Le bilan général de l'association est positif grâce à la fréquentation des parents et habitants des trois villages aux manifestations organisées. Par conséquent, la trésorerie a permis de faire un don de 500€ à chaque classe à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Cette année encore les recettes des manifestations serviront à financer les dons pour Noël pour chaque classe, ainsi que la classe découverte des CM1-CM2 de Mme LECUELLE.

Nous remercions très sincèrement Mme Benoit, Mme Cauvin et Mme Vicente qui quittent cette année l'APE et qui se sont beaucoup impliquées durant toutes ses années pour faire fonctionner l'association.

Nous remercions chaleureusement les 4 nouvelles familles présentes à l'AG et qui nous ont également rejoint. Ce qui permet à l'association de conserver un nombre suffisant de membres pour pérenniser l'organisation de l'ensemble des manifestations de l'APE.

Enfin, nous remercions également l'ensemble des familles qui s'impliquent régulièrement à nos côtés et qui participent aux différentes manifestations. En effet, l'association ne peut fonctionner qu'avec des parents motivés.

Election du nouveau bureau :

Caroline DERVIER – Présidente
Angéline PAUTET - Présidente adjointe
Céline DOREAU - Trésorière

Membres actifs :

Typhaine GRIMAULT – GAUTHIER
Audrey DELREE
Claire CASTILLON

Armelle VADOT - Trésorière Adjointe
Nelly SANDONA - Secrétaire
Floriane CUCHE - Secrétaire adjointe

Aude SOCQUET
Benoit MOREAU
Typhaine Blandine DUREUIL
Gilles TAVERNIER

QUELQUES DATES A RETENIR pour l'année scolaire 2017 – 2018

Samedi 9 décembre 2017	Vente des Sapins de Noël
Vendredi 22 décembre 2017	Arrivée du Père Noël
Samedi 10 mars 2018	Carnaval
Samedi 26 mai et 2 juin 2018	Vente de brioches
Samedi 30 juin 2018	Feux de la St-Jean
Vendredi 6 juillet 2018	Pot de fin d'année (dernier jour de l'école)

Toute l'équipe de l'Association vous souhaite une bonne année scolaire. Nous comptons sur vous pour aider tous nos enfants à passer d'agréables moments.

La Présidente.

Les vœux du maire

Pour la première année, toute la population de Tailly a pu être conviée aux vœux du maire et de l'équipe municipale. Cette manifestation a eu lieu dans une grande salle du château mise à disposition par la propriétaire de lieux.



La Galette des Sages



On prépare l'arrivée du printemps en fleurissant le village



Le 8 Mai 2016



Le 14 Juillet



Cérémonie du 11 Novembre 2016



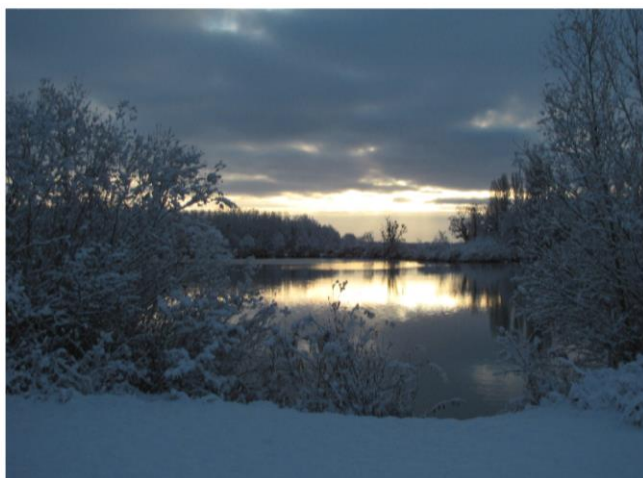
La Saint-Fiacre



Beaucoup de convivialité et d'échanges avec nos aînés

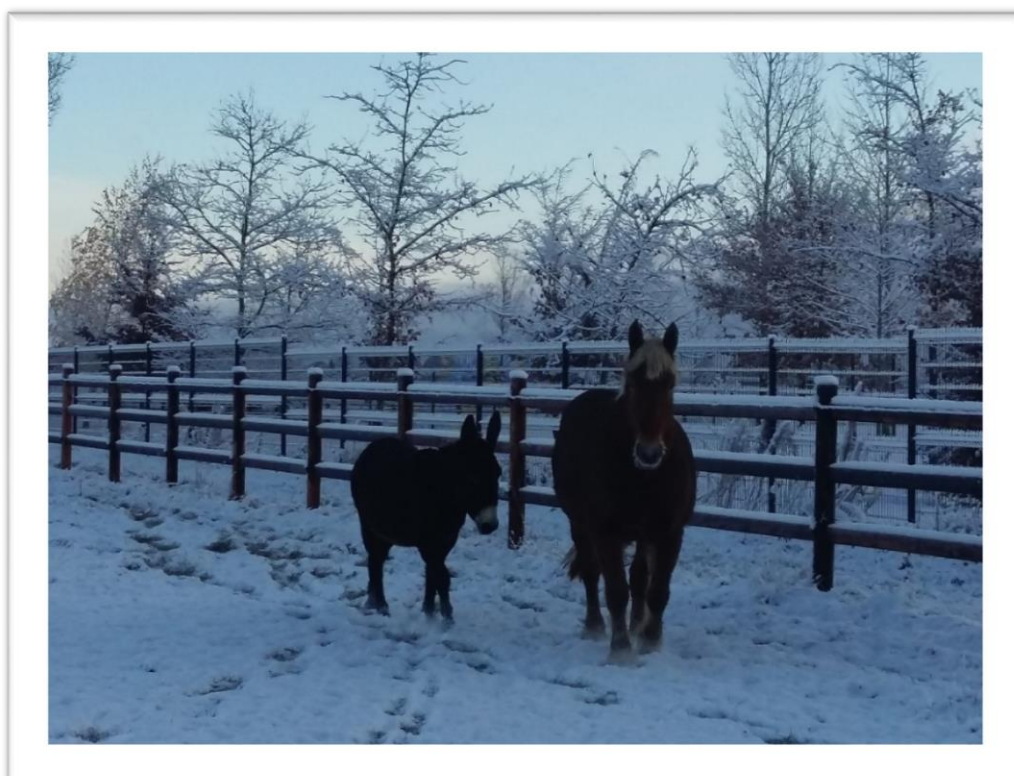
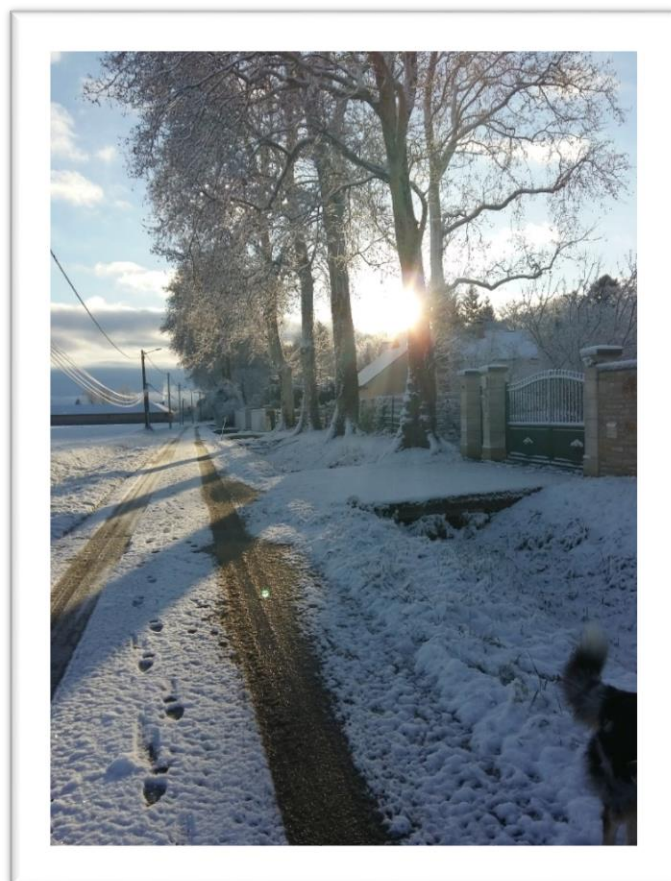


La richesse des Etangs



2^{ème} édition du « Cani-cross découverte » organisé aux étangs le 02 avril 2017







❧ *Bonne Année 2018* ❧